



Toulouse, le 10 mars 2022

Madame Barbara Pompili  
Ministre de la Transition Écologique  
Hôtel de Roquelaure  
246 Boulevard Saint Germain  
75007 Paris

Madame la Ministre,

De même que les 8350 signataires de la pétition en lien (1) ci-dessous, dont vous trouverez la liste complète également en lien (2), nous vous demandons une fois de plus **l'arrêt de la chasse au Grand Tétrás dans les Pyrénées dès l'automne 2022.**

1. Pétition : <https://www.fne-midipyrenees.fr/petition-stop-chasse-grand-tetras-pyrenees/>
2. Signataires : <https://www.fne-midipyrenees.fr/signataires-stop-chasse-grand-tetras-pyrenees>

Comme vous le savez désormais, dans les Pyrénées, la diminution drastique du nombre de coqs chanteurs depuis 1960 est attestée par la Stratégie nationale d'actions en faveur du Grand Tétrás et les différents bilans démographiques de l'OGM : elle est de 75 %.

Cet oiseau patrimonial a d'ailleurs connu de nouveaux déboires en 2021, puisque, comme en 2018, son indice de reproduction était dramatiquement bas à l'échelle de toute la chaîne Pyrénéenne (0,6 jeunes par poule)

Un document commandé par vous-même a été publié en août 2021. C'est le « rapport Bal et associés » autrement appelé : « Modélisation de la dynamique du grand tétras des Pyrénées françaises pour sa gestion adaptative ». Il est des plus pessimistes concernant la démographie de l'espèce. En effet, ce rapport arrive à la conclusion que la population totale de Grand Tétrás (coqs + poules) aurait baissée en fait de 2% par an au minimum entre 2004 et 2019, ce qui est considérable. Cela représente un tiers des effectifs restants perdus en seulement 15 ans. Encore plus préoccupant, c'est ce qui suit : Sur 51% des places de chant (leks) il n'y aurait plus qu'un seul coq chanteur, rendant extrêmement fragile les chances de reproduction pour les poules de Tétrás.

Or vous n'avez tenu aucun compte de ce qui était à l'origine un pré-rapport du CEGA (Comité d'Experts sur la Gestion Adaptative), si bien d'ailleurs qu'à l'été 2021, ce Comité était déjà démissionnaire.

De même, vous n'avez pas cru bon de décider à minima un moratoire pour la chasse de cette espèce alors que 7 associations ou fédérations vous l'ont instamment demandé le 18 février 2021.

Pourtant depuis le 24 mars 2011, pas moins de 49 jugements donnent raison aux associations de protection de la nature et de l'environnement lorsqu'elles demandent l'annulation des arrêtés de quotas ou de plan de chasse concernant cette espèce. L'État a même été condamné deux fois pour faute par le Tribunal Administratif de Pau pour avoir bafoué depuis de nombreuses années les décisions de la justice administrative en ce qui concerne le département des Hautes-Pyrénées.

Et il y a désormais treize décisions de Cours Administratives d'Appel (12 à Bordeaux, une à Marseille) qui rejettent les recours du (ou de la) ministre de l'écologie en faveur de la chasse au Grand Tétrás

Non seulement votre Ministère a vu ses nombreux appels rejetés mais il s'est permis de solliciter également le Conseil d'Etat qui par six fois a refusé d'examiner ses pourvois, et ce pour manque de moyens sérieux, avant de statuer suite à un septième pourvoi.

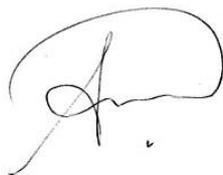
La situation est désormais parfaitement claire : depuis sa décision du 21 Novembre 2018, la plus haute juridiction administrative considère qu'il est tout à fait inopportun de chasser un seul Grand Tétrás, même avec un plan de chasse légal.

En réalité, ce à quoi nous nous trouvons confrontés aujourd'hui, ressemble à une volonté délibérée de votre part de faire perdurer les « prélèvements » de ce galliforme en très grand déclin pour satisfaire les adeptes d'une chasse écologiquement irresponsable et nous en voulons pour preuve vos deux décisions personnelles de 2021 ci-dessus évoquées.

Le respect de la biodiversité passe par la préservation sans concession des espèces les plus fragiles. Toutes les preuves de cette fragilité des populations de Grand Tétrás dans les Pyrénées sont désormais connues de vous, Il est grandement temps de mettre un terme à cette situation des plus lamentables et de respecter enfin les décisions de justice précitées

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

**Cécile Argentin**  
*Présidente de  
FNE Midi-  
Pyrénées*



**Allain Bougrain-  
Dubourg**  
*Président de la  
LPO*



**Thierry De  
Noblens**  
*Administrateur du  
CIAPP*



**Marcel  
Ricordeau**  
*Coprésident du  
CEA*



**Marc Maillet**  
*Président de  
FRENE 66*



**Yves Aleman**  
*Président du  
Groupe  
Ornithologique du  
Roussillon*



**Renaud de  
Bellefon**  
*Président de FNE  
Hautes-Pyrénées*



**Guillaume  
Castaing**  
*Coprésident de  
Nature  
Comminges*



**Isabelle Loulmet**  
*Présidente de  
FNE Nouvelle  
Aquitaine*



**Cathy Clément**  
*Administratrice de  
Nature en  
Occitanie*



## Contact

### Thierry de NOBLENS

*Administrateur de France Nature Environnement Midi-Pyrénées*  
14 Rue de Tivoli 31000 TOULOUSE  
Tél : 05 62 01 48 90  
thierry.denoblens@gmail.com